
ALISSA COOPER: Bonjour et bonsoir à tous. Nous allons commencer notre téléconférence de l'ICG. Est-ce que tout le monde entend ?

Alice va recevoir vos appels. Nous avons aussi la salle Adobe Connect, est-ce que quelqu'un est connecté ailleurs que dans la salle Adobe Connect ? Bien. Merci beaucoup.

Nous commençons avec notre ordre du jour pour aujourd'hui.

Nous avons l'adoption du procès-verbal de la dernière téléconférence. Samantha a réalisé les modifications qui ont été discutées sur la liste de diffusion. Donc la première question est la suivante. Est-ce qu'il y a des objections pour l'adoption du procès-verbal de la dernière téléconférence ?

DANIEL KARREBERG : J'ai proposé une petite modification à quelque chose que j'ai dit. Est-ce que c'est possible ?

ALISSA COOPER: Oui je vois. C'est moi. Il n'y a pas de problème. Je suis d'accord avec cette modification que vous avez proposée. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Bien. Donc je pense que nous pouvons considérer que le procès-verbal est approuvé. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant de notre ordre du jour, la mise à jour du secrétariat. Nous n'avons pas vraiment de mise à jour en réalité. Il y a eu des questions qui ont retardé les choses, et nous n'avons pas

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'autres informations dont nous pouvons vous faire part ici. Il y aura des commentaires que je pourrais vous faire parvenir plus tard. Je ne sais pas, Adiel, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ici ? Bien.

Je vois qu'il y a une queue. Jean-Jacques vous pouvait prendre la parole. Jean-Jacques, on ne vous entend pas. Je vois aussi que Daniel veut prendre la parole, est-ce qu'on peut donner la parole à Daniel ?

DANIEL KARRENBERG : Je me demandais si l'équipe qui s'occupe du secrétariat peut nous donner une indication sur la date à laquelle ce sera terminé. Je sais que c'est compliqué mais je pense que c'est un problème qui nous concerne tous et on aimerait avoir une réponse là-dessus.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Est-ce que vous m'entendez maintenant ?

ALISSA COOPER: Oui, parfaitement Jean-Jacques. Allez-y. On répondre à la question de Daniel ensuite.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Je dirais qu'il y a deux choses différentes ici. La première, c'est que nous sommes prêts à divulguer ; ensuite, je comprends qu'il y a eu différentes barrières de nature professionnelle ou personnelle qui ont fait qu'on n'a pas pu avancer dans ce domaine. Mais je pense que si Adiel ou quelqu'un d'autre a un problème concernant le chronogramme sur ce thème en particulier, il peut déléguer cela un autre membre de

l'équipe pour continuer à travailler avec le personnel de l'ICANN, et surtout le personnel responsable du contrat, de la fourniture de services, pour ne pas être trop en retard dans la préparation du contrat pour engager le secrétariat.

Donc je comprends qu'il y a eu un problème, qu'Adiel a eu des réunions en Afrique et qu'il n'était pas disponible. Mais malgré toutes ces difficultés, les autres membres de l'équipe devraient pouvoir avancer et ensuite mettre Adiel au courant de ce qu'ils ont fait. Merci.

ALISSA COOPER:

Je pense que maintenant nous avons Adiel en ligne. Donc je vais donner mon opinion d'abord et ensuite nous allons lui donner la parole. Aucun de ces retards n'a rien à voir avec nous à l'ICG, c'est important à savoir. Tout le monde au sein de l'ICG a fait tout ce qu'il pouvait pour que les choses fonctionnent. Mais Adiel va vous dire. Il y a eu quelques difficultés.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Je vais essayer d'expliquer quelle est la situation actuelle. Et la raison pour laquelle nous ne pouvons pas parler de cela en détail, est lié au fait que les individus qui travaillent dans le processus, qui embauchent, ont des problèmes personnels qui ont retardé les informations sur les différents candidats ; donc cela n'est pas terminé et il n'est pas possible de parler de la situation actuelle dans le détail, parce que par exemple, les personnes qui sont numéro deux ou trois en ligne doivent être informées selon les règles appropriées avant que les négociations finales soient faites et que le contrat soit signé.

Donc ce que nous avons fait au sein de l'ICG avec l'aide de certains membres de l'ICG pour avancer, c'est préparer une discussion pour voir qui fera quoi, et établir la séparation de tâches entre l'ICG et l'ICANN, et ce secrétariat qui va être engagé, de façon à ce que dès que les négociations soient terminées on soit prêt et que l'on puisse commencer le plus rapidement possible.

Donc pour répondre à la question de Daniel, je dirais que le problème est que ces derniers jours de travail ont été retardés. J'espère qu'on pourra finir cette semaine. Je pensais qu'on allait pouvoir finir la semaine dernière mais ce n'est pas le cas. Il reste quelques petites étapes à suivre et ensuite on sera prêt. Je ne peux pas vous faire de promesses sur ce qui se fera cette semaine, en tout cas. Merci.

ADIEL AKPLOGAN : Je ne peux pas lever ma main. Est-ce que vous m'entendez ?

ALISSA COOPER: Oui, allez-y Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Je voulais ajouter à ce que Patrik et dire que je pense que ce problème n'a rien à voir avec nous. Comme vous le savez du point de vue de la logistique, c'est l'ICANN qui s'occupe de cela. J'ai pris un congé et il n'y avait personne d'autre à l'ICANN qui pouvait s'occuper de cela.

Donc d'après les mails et les informations que nous avons reçues de Xavier, qui a mis le président et le vice-président en copie, ils sont en train d'essayer de résoudre cela le plus tôt possible. Lorsqu'ils auront

davantage d'informations et nous en ferons part. La résolution de tout cela ne dépend pas de nous. Nous espérons qu'ils pourront au sein de l'ICANN s'occuper de la partie légale et administrative pouvoir finaliser les négociations du contrat, la partie qui manque pour résoudre tout cela et pouvoir engager ce secrétariat.

Il y a un aspect qu'on a demandé ici et qui encore en suspens dans cette négociation. C'est le point concernant le conflit d'intérêt, la formulation qui sera ajoutée dans le contrat. C'est aussi une partie qui reste à résoudre.

Nous avons attendu que l'ICANN s'occupe de cette question, ou quelqu'un au sein de l'ICANN, pour accélérer un peu les choses.

ALISSA COOPER:

Merci beaucoup, Adiel. Jean-Jacques, vous avez la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Merci, Alissa. Merci, Adiel, pour cette explication. En tant que membres du sous-comité qui a été nommé pour préparer tout cela, je demande maintenant formellement et j'aimerais que ce soit reflétée dans le procès-verbal de cette réunion, je voudrais que les démarches concernant tout cela soit transmise par e-mail au sous-comité.

Je ne savais pas qu'il y avait un problème. Je pensais qu'Adiel ou quelqu'un dans le leadership avait des conflits de calendrier, des problèmes de temps. C'est un problème de ne pas être capable d'aborder la question quand on est un membre de l'équipe qui doit s'occuper de ce problème.

Patrik, j'ai entendu votre remarque mais je ne la considère pas comme satisfaisante. Je n'ai pas été informé. Non pas de manière publique, mais au moins par e-mail ou par Skype ; vous avez d'autres manières de m'en informer. Donc je pense que c'est important que ce soit formellement établi. Merci.

ALISSA COOPER:

Merci, Jean-Jacques. Adiel, je vous donne la parole.

ADIEL AKPLOGAN :

Jean-Jacques, je m'excuse de ne pas avoir mis tout le groupe au courant de ces discussions. Je vous dirai franchement qu'il n'y a pas eu d'actions concrètes et que je n'ai pas vraiment pensé à faire suivre ou en tout cas à vous ajouter à notre discussion car le président et le vice-président faisaient partie de ces discussions. La prochaine fois, je le ferai. Je vous le promets.

ALISSA COOPER:

Merci. Je crois qu'on a fini. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Bien, nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour, qui est le processus de finalisation des propositions. Nous allons finir ce point-là.

Est-ce que vous voyez mon écran ? Bien, parfait. Je ne peux vous montrer que c'est écran, parce que je n'ai qu'un écran aujourd'hui. Il s'agit ici de la dernière version, la version quatre, qui a été éditée par Wolf-Ullrich avec les derniers commentaires qui ont été faits.

Je voulais commencer par le bas parce que je pense que certains changements et commentaires importants ont été faits dans cette dernière partie. Donc on va commencer par la fin. Ce sont des modifications qui ont été faites il y a quelques heures. Je vais demander à Manal ou Adiel qui avaient des commentaires là-dessus, ou à toutes les personnes qui souhaitent commenter de se mettre dans la queue pour faire un commentaire. Si vous avez quelque chose à dire, lever la main et on va organiser une queue des personnes qui veulent intervenir.

Bien, Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Alissa. Excusez-moi pour cet envoi de dernière minute. Je suis d'accord avec la proposition suggérer, j'ai deux remarques à faire.

La première, c'est par rapport au fait de réunir les deux premiers points en un seul point. Parce que ces points donnent l'impression qu'il s'agit de plusieurs étapes et qu'il pourrait y avoir une période de temps entre les deux, ce qui à mon avis n'est pas le cas. Donc je pense que ici il faudra-t-il que nous allons envoyer la proposition finale sur le site Web public et au conseil de l'ICANN. Je pense qu'on pourrait mettre ces deux actions dans un seul point et qu'il s'agit d'une seule action, c'est-à-dire que « l'ICG postera la proposition finale sur son site Web et transmettre à la proposition finale au conseil de l'ICANN ».

La deuxième suggestion concerne le point C. Je suggérerais qu'on ajoute au début de la phrase quelque chose comme « comme communiqué par le conseil de l'ICANN » ou « comme établi par le conseil de l'ICANN, le

Conseil enverra la proposition finale à la NTIA sans faire de modifications », etc.

Je pense que cela pourrait décrire précisément la situation actuelle sans que nous ayons à passer par des verbes comme le GAC attend, et dire que le conseil de l'ICANN fera ou enverra. Je pense qu'il sera mis de modifier cette phrase et dire que cela est établi par le conseil de l'ICANN.

ALISSA COOPER:

Merci, Manal. J'essaie d'ajouter cette petite modification et nous allons voir si tout le monde est d'accord. Patrik, puis-je vous demander de vous occuper de la queue ? Vous occupez de la queue et moi je m'occupe de la modification.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Pas de problème. Jean-Jacques, vous avez la parole. Jean-Jacques, on ne vous entend pas.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez ?

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Oui, on vous entend.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

En ce qui concerne la suggestion de Manal, je suis d'accord avec elle lorsqu'elle dit qu'on peut réunir les deux points en un seul point. J'ai

aussi un problème avec le fait qu'on va dire le conseil de l'ICANN devra ou fera telle ou telle chose. Nous ne pouvons spéculer sur le rôle des autres parties.

Mais je pense que la formule qui vient d'être incluse par Alissa est bonne, c'est-à-dire « tel qu'établi par le conseil de l'ICANN ». Et je pense qu'on pourrait parce que je pense que l'ICG peut seulement encourager ou attendre, on ne peut pas dire que le conseil de l'ICANN devra faire telle chose. Merci.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci beaucoup. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Je suis d'accord avec la modification de Manal qui a été insérée par Alissa. Je pense qu'il faut travailler encore la rédaction parce que la deuxième phrase commence déjà par « comme suggéré par le conseil de l'ICANN » et c'est bien. On pourrait encore dire quelque chose comme l'ICG attend du conseil de l'ICANN de participer avec d'autres parties de la communauté. Et je suggérerais aussi d'exprimer clairement le fait qu'on attend que la discussion ait lieu avant la transmission finale et je ne serais pas surpris si des problèmes surgissent en dernière minute. Donc il est important de le dire. Je l'ai mis dans un e-mail que j'ai envoyé il y a quelques instants.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci, Daniel. Alissa ne voit pas ce que les gens écrivent dans le chat. Donc d'après ce que je voyais des commentaires. Il y a Daniel qui a écrit

« je suis d'accord avec Manal pour réunir A et B ». Je vois Milton. Il y a aussi des questions pour rapprocher le document et voir un peu plus grand. Et Milton a aussi demandé la parole.

Milton Mueller vous avaient la parole.

Milton, on ne vous entend pas. On comprend que vous êtes en train de parler mais on ne vous entend pas. Il n'y a pas de son. C'est un problème de micro probablement. C'est possible que ça marchait tout à l'heure et que ça ne marche plus maintenant, moi aussi j'ai entendu votre voix. Il y a un problème technique.

Je profite pour dire aux gens qui utilisent le système de voix comme moi en tant que président de la SSAC, vous pouvez également téléphoner en utilisant le Skype si vous avez un accès Internet.

On vous entend maintenant, Milton. Allez-y.

MILTON MUELLER :

Bien. Je voudrais comprendre ce qu'on essaye de faire avec le point B. « Comme établi par le conseil de l'ICANN. » On vous voulait dire c'est l'ICG qui a établi cela pour le Board ?

ALISSA COOPER:

Je pense qu'on pourrait faire quelque chose d'un peu plus clair. C'est ce que le conseil de l'ICANN nous a exprimé. En tout cas, c'est les points que nous avons reçus ; c'est ce que le processus du conseil de l'ICANN nous a indiqué. C'est pour cela qu'on l'a écrit comme ça.

MILTON MUELLER : OK. On peut peut-être modifier comme le conseil de l'ICANN l'a établi, ou la déclarer à l'ICG. Ça irait mieux.

ALISSA COOPER: Oui, oui. J'allais suggérer « comme le conseil de l'ICANN l'a suggéré à l'ICG ».

MILTON MUELLER : ou « expliqué » c'est plus clair.

ALISSA COOPER: D'accord.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Kuo Wei, vous avez la parole. On ne vous entend pas. On n'a pas d'indication que votre micro fonctionne sur Adobe Connect. Regardez c'est le micro de votre ordinateur fonctionne s'il vous plaît.

Bien. Alissa, on a des difficultés du côté du Kuo Wei ; on ne l'entend pas.

ALISSA COOPER: On va essayer de l'avoir ensuite. Je ne veux pas perdre plus de temps. Il y avait peut-être un commentaire d'Adiel sur la deuxième phrase.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Martin Boyle veut prendre la parole. Martin, vous avez la parole.

MARTIN BOYLE : Oui. Comme je l'ai dit dans le chat, je ne suis pas sûr que le conseil de l'ICANN est expliqué cela. Je pense qu'il faudrait être un peu plus clair ; le conseil de l'ICANN a confirmé à l'ICG qu'il enverrait la proposition finale à la NTIA sans faire de changement.

Je pense que « confirmer » seraient plus fort comme signification. Ce serait plus fort pour exprimer. Donc je préfère le verbe « confirmer » plutôt que le verbe « expliquer ».

ALISSA COOPER: OK. Pas de problème. Adiel, vous avez la parole.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Non. Adiel a baissé la main. Les gens disent qu'ils sont d'accords avec Martin, Lynn Saint Amour est d'accord aussi avec Martin.

ALISSA COOPER: Parfait. Je vais faire une action à suivre. Incorporer les suggestions de Daniel.

La deuxième suggestion de Daniel que nous voyons, en tout cas c'est ce que nous avons reçu du conseil. Et je pense qu'il faut rédiger un peu mieux notre document. Il nous faut modifier cela. Et si tout le monde est d'accord avec ces premières modifications –tout le monde est d'accord ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : Daniel a un problème avec son audio et apparemment sur Adobe Connect. Donc je pense qu'il y a des gens qui ne prennent pas la parole peut-être parce qu'ils ne peuvent pas prendre la parole.

Daniel Karrenberg, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG : Oui. Je voulais juste vous expliquer un peu quelle était ma proposition. Je voulais exprimer notre attente concernant le fait que le conseil de l'ICANN, comme tout le monde, à participer à cette discussion plutôt. Et je pense que c'est quelque chose que l'on peut dire ; c'est une attente que l'on a envers.

Et puis aussi je pense qu'il faudrait que ce soit clair. Cela visa éviter les problèmes de dernière minute, les conflits de dernière minute. Et je pense qu'ici, on ne veut pas secourir. On veut que ce soit clair en ce qui concerne les attentes de l'ICG, pourquoi on dit cela.

Je pense qu'il faut que ce soit bien clair, c'est indépendant de toute déclaration du conseil de l'ICANN. Nous expliquons – nous déclarons notre attente et nous la motivons, nous expliquons pourquoi.

PATRIK FÄLTSTRÖM : On a dit que le conseil allait participer. Et il y a une question de Jean-Jacques qui demande aux qui dit que c'est un peu faible.

Milton suggère d'ajouter « pour éviter les différends de dernière minute ». Kuo-Wei dit oui.

Donc je pense que la proposition est « le conseil participera en temps voulu pour éviter des différends de dernière minute ».

ALISSA COOPER: Bien. Je pense qu'on devrait considérer cela mais je pense qu'il y avait quelque chose d'autre dans la remarque Daniel. Mais on pourra le conclure à travers la liste de diffusion. Je ne pense pas que ça vaille la peine de le discuter ici, on pourrait interagir à travers la liste.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Daniel a écrit dans le chat « cette rédaction me semble convenable », alors on avance.

ALISSA COOPER: Parfait. Alors on va prendre note de cette suggestion et on va continuer.

Je pense qu'on pourrait commencer dès le début maintenant. Je pensais que ça allait nous prendre un peu plus de temps, mais peut-être que le reste des participants ont des remarques à faire. On devrait peut-être aborder la proposition article par article. Si vous avez des remarques à faire, faites-moi savoir.

Est-ce qu'il y a des remarques sur l'article 1 ? Est-ce qu'il y a des commentaires à faire ici ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : Personne ne lève la main.

JARI ARKKO : Moi, j'ai un commentaire.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je n'avais pas compris ce que vous avez dit dans le chat, allez-y.

JARI ARKKO : Vous parlez ici du consensus dans l'article numéro un. Je pense qu'on devrait parler d'avoir un consensus plus raffiné. Je pense qu'au lieu de parler de consensus approximatif, on devrait le modifier un peu pour dire, obtenir le consensus tel que défini dans le processus de cette communauté particulière. Pour que cela inclue non seulement le consensus actuel, mais pour que cela suive le processus de chaque communauté pour atteindre un consensus tel que celui qu'on a ici à l'ICG.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Je vois sur le chat que Milton dit, obtenir le soutien suffisant, mais je voudrais que Manal prenne la parole.

MANAL ISMAÏL : Merci, Patrik. Cela concerne une partie différente de l'article 1 ; donc je pourrais attendre un peu.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Bien. Alors Wolf Ullrich, est-ce que cela porte sur cette partie ou pas, la partie 1.a ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je voulais simplement faire un commentaire concerne la question de savoir si la proposition est complète. Parce que cela dépendrait peut-être de notre critère. Par exemple, les différentes communautés vont présenter des propositions différentes. La communauté des noms, par exemple, travail sur la proposition, mais la question est la suivante. Est-ce qu'on peut déterminer si la proposition est complète ou si elle ne l'est pas avant d'envoyer notre proposition à la NTIA.

Donc par exemple, si on a une proposition à présenter, jusqu'à quel point la proposition de devrait-t-elle être complète pour les aspects qui ne concernent la communauté particulière qui la présente ; s'il y a des critères pour déterminer cela.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci.

ALISSA COOPER: Je voudrais aussi être dans la queue s'il vous plaît, Patrik. Merci.

PATRIK FÄLTSTRÖM : D'accord. On a Jari et puis on a Alissa.

JARI ARKKO : Oui. Milton a proposé de parler de soutien suffisant au lieu de parler de consensus. Je pense que cela pourrait être bon mais c'est simplement une autre manière de parler de consensus. Ce que j'essaie de faire c'est de reconnaître les processus des communautés. Ce n'est pas une

question de jouer avec les mots. Ça va dépendre de leur définition en fait.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Alissa ?

ALISSA COOPER: Oui. Je voulais répondre à ces deux dernières remarques. Je pense qu'il serait utile d'essayer de refléter autant que possible notre appel à proposition. On avait demandé aux communautés de nous rendre compte du niveau du consensus qu'ils avaient atteint avec la proposition.

Donc je pense qu'obtenir le consensus est une bonne rédaction pour moi. Je suis d'accord avec la modification apportée par Jari, mais je ne pense pas que cela valait la peine de continuer à modifier la terminologie puisque c'est ce que nous avons dit dans notre RFP.

Donc je pense à cette révision en ce moment comme une vérification mécanique. S'il y a une puce dans le RFP qui demande une question soit expliqué par la communauté, et qu'une explication a été apportée pour la moitié de ce qui a été dit, de ce qui est demandé, je ne sais pas si c'est une erreur de rédaction ou d'édition. C'est ça en fait que je voudrais que l'on discute. Je ne pense pas que l'on puisse entrer dans le détail de chaque puce.

Je ne sais pas si chaque plus de notre RFP est complète, mais c'est pour voir si la proposition générale est complète est suffisante pour nous pour que l'on aborde certaines des questions que l'on espère pouvoir

aborder. Mais c'est plutôt plus qu'une question de vérification mécanique, c'est une vérification.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Milton ?

MILTON MUELLER : Oui. En fait, j'ai essayé de faire cette vérification verbale un peu plus simplifiée. Mais si vous parlez de vérification mécanique, je pense que l'on pourrait parler du processus communautaire disant qu'on devrait vérifier s'il y a un consensus ou un soutien suffisant. Mais on devrait, en tout cas, prendre la décision voir si la proposition respecte les critères de notre appel à proposition, notre RFP. Ce n'est pas une question de processus, mais je pense que la vérification mécanique devrait être si ce qu'ils ont fait est utile.

ALISSA COOPER: Je ne parlais pas de vérification mécanique des propositions. La première puce de B.

Je suis d'accord, la vérification des propositions ne sera pas mécanique. Parce qu'il faut pouvoir évaluer la proposition.

MILTON MUELLER : je suis satisfait avec la proposition d'Alissa. C'est-à-dire que si une communauté redéfinit le consensus, on devrait respecter leurs critères.

J'ai vu le processus de l'IETF et ils ont un processus différent pour le consensus. Donc je pense qu'on devrait éviter d'avoir des ambiguïtés, mais c'est bien comme ça.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Merci. On dans la parole à Manal.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Patrik. Je voulais simplement expliquer ce que j'ai déjà envoyé par courrier électronique. Encore, je dirais que je suis souple ici, parce que ça ne change pas si on dit si seulement, aussi et comment.

Je pense que cette question de critères d'évaluation n'est pas à nous de définir. Donc on ne peut pas voir les étapes de l'évaluation des propositions pour pouvoir décider non plus si c'est bon.

Je sentais que l'ICG devrait en fait s'occuper plutôt du résultat final, s'il a atteint le consensus nécessaire. Mais après cette discussion on devrait voir comment on pourrait confondre d'autre discussion. De l'inclusif évitait, si la proposition est complète. Pour moi, ça pourrait ne pas être facile d'évaluer de vérifier si la proposition est incomplète. J'apprécie cette proposition de vérification mécanique. Mais si ça va causer une confusion au public, peut-être qu'on pourrait éliminer cet plus. Et si quelque chose est incomplet, il y a quelque chose qui manque. Donc c'est une partie n'est pas complètes, peut-être qu'il nous manque une section.

Je crois que cela est déjà inclus dans le mot « manquant », ça va porter confusion à la communauté, je préférerais avoir quelque chose d'autre dans le texte.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Il nous reste 17 minutes sur cet appel. Wolf-Ullrich, allez-y.

WOLF ULRICH KNOBEN : Merci, Patrik. Merci, Manal. Je serais d'accord avec elle. J'avais quelque chose à dire concernant l'opportunité du point B. Je dirais qu'il est trop tard pour vérifier si la proposition a été bien présentée. Donc la question du temps devrait être vérifiée dès que possible. Il y aura une proposition de la communauté des noms, comme le savez, qui nous enverrons à la fin de janvier, pas le début.

Donc je voudrais vous demander de contacter les autres présidents de votre groupe pour qu'il nous dise quoi faire. Si on doit vérifier ou si on n'a pas à faire de vérification des propositions avant [Inaudible].

C'est ce que ça a donné.

ALISSA COOPER: Je voudrais répondre, Patrik, si ça ne vous gêne pas.

Une partie de la rédaction semble être assez raisonnable. On dirait que « si » et « comment » semblent être un aspect un peu controversé dans cette partie de la section A, la troisième puce.

Puis je suis d'accord avec Wolf Ullrich. On a publié un calendrier qui est notre déclaration définitive de ce qu'on a dedans comme on l'a discuté

dans notre dernier appel. Le processus de la communauté des noms est ciselé pour la première étape, qui est un peu plus tard que ce qu'on voulait avoir pour la proposition. Mais je suis sûre qu'on pourra essayer d'accueillir leurs propositions un peu plus tard quand même.

On devrait prendre le temps de suivre cette première étape pour occuper quelques semaines et donc pour que l'on ait conclu la première partie des propositions du reste des communautés avant de recevoir la proposition de la communauté des noms. Ça ne me préoccupe pas vraiment. Je pense que toutes les communautés opérationnelles et tout le monde sont très consacrées à ce travail. Et cela m'impressionne. Tout le monde semble respecter le processus qu'on a proposé.

Je sais qu'Adiel participera à des discussions de cette question de l'opportunité et de ce qu'on devrait recevoir des propositions un peu plus tard ? Est-ce qu'on devrait revenir en arrière ?

Ce qui me gêne, c'est qu'il pourrait y avoir des possibilités infinies de ce qui pourrait se passer au moment où cela pourrait avoir lieu, ou pourrait être déjà fait pour le processus, si on est en retard on ne sait pas exactement qu'est-ce qu'on peut dire qu'il ne soit pas extrêmement générique. Vous savez qu'on fait de notre mieux avec le temps qu'on a. Je pense que c'est notre approche en général je ne sais pas comment on va aborder cela. On ne peut pas dire aux communautés non vous êtes en retard [Inaudible] rejeter leurs propositions. Donc je ne sais pas vraiment comment vérifier l'opportunité dans ce processus parce que l'intention c'est que les communautés participent. Si les personnes sont en retard, si une communauté une partie du processus est très en

retard par rapport à notre calendrier, je crois qu'il va falloir qu'on s'ajuste. Je ne sais pas ce qu'on peut faire d'autres.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Adiel, s'il vous plaît.

ADIEL AKPLOGAN : Je comprends, Alissa, que c'est une question difficile à évadés mais ce qui me préoccupe c'est qu'on est en train de publier un document qui explique comment on va traiter les propositions, je pense que cet aspect devrait être inclus.

Ici, au moins on pourrait dire que notre ligne directrice pour les délais serait que l'ICG va évaluer si la proposition est acceptable ou pas à ce moment-là, si on fait cela selon notre critère, la communauté ne va pas savoir à l'avant ce qui va se passer et c'est sur cela que porte ce point B. Si la proposition respecte les exigences du RFP. Donc voilà pourquoi je pense qu'il faut le discuter à ce point.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Merci. On n'a plus personne dans la queue.

ALISSA COOPER: Je pense que ce n'est pas spécifique au point 1.b ; et je pense que pourrait dire dans l'introduction du document comme déclaration générale que nous avons publié un calendrier, que nous espérons recevoir les propositions dans les délais prévus sachant que si ce n'est

pas le cas, nous allons continuer à avancer dans notre processus suivre notre calendrier prévu.

C'est ça que vous comptez faire ?

PATRIK FÄLTSTRÖM : Est-ce que quelqu'un voudrait répondre ?

ADIEL AKPLOGAN : Oui, ça serait très bien. Si on pouvait le déclarer dans l'introduction du document, c'est bon. Si on ne va pas l'utiliser comme critère d'évaluation, on pourrait au moins préciser comment nous, en tant qu'ICG, comptons évaluer les propositions qui vont nous parvenir. Si on va les rejeter ou pas.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Manal.

MANAL ISMAÏL : Merci, Patrik. Moi aussi je serais d'accord avec cette idée d'avoir une déclaration dans l'introduction du document au lieu que d'avoir un critère d'évaluation sur les délais. En même temps, je voudrais savoir si on pourrait avoir [Inaudible] dans le point B qui demande à la communauté de respecter les délais prévus.

Je vois que les communautés travaillent beaucoup pour pouvoir faire leur travail dans les délais. Je ne voudrais pas leur transmettre un message négatif. Donc, dans la mesure du possible, je voudrais que cela

soit rédigé pour prier instamment la communauté pour qu'elles présentent leurs propositions aussitôt que possible.

ALISSA COOPER: Alors, je prends note de cela comme action à suivre, pour que j'ajoute cette déclaration dans l'introduction. On va l'éliminer dans ce point-là.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Jari Arkko.

JARI ARKKO : J'ai une remarque à faire sur l'article 2.

ALISSA COOPER: Parfait. C'est ce que nous allons discuter maintenant.

JARI ARKKO : Bien. Dans l'article 2, vous parlez des ententes existantes qui ne sont pas compatibles entre elles. Je voulais dire qu'au lieu de dire « incompatible l'une avec l'autre » on pourrait dire qu'elles devraient être compatible.

Je ne sais pas si ça serait un attribut ou une [Inaudible] différentes. C'est très bien, mais il y a des interactions entre les propositions, donc c'est un exemple de ce qu'on devrait dire. On devrait être tous d'accord sur ce qui va se passer en cas d'incompatibilité entre les propositions.

ALISSA COOPER:

Bien. J'en ai pris note comme représentants des conflits.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Il n'y a pas d'autre main levée. Milton dit qu'il aime bien cette modification convient d'apporter. Et maintenant, on a Wolf Ullrich est Manal. Wolf Ullrich, allez-y.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Je voulais parler du point 2b sur la responsabilité. Ici on parle encore de la vérification de la responsabilité des propositions. Comme vous savez, hier, le groupe de travail de la responsabilité a eu sa première réunion et il parlait justement de ce point 2b, de ce qui est inclus ici en tout cas.

Et donc si dans le point 1 on dit que notre calendrier est censé conclure avec la proposition en juin, je ne sais pas comment cela correspond avec ce qui est dit ici. En définitif, cela porte sur le calendrier. On pourrait ne rien avoir d'inclus dans la proposition, et on pourrait demander à ce groupe d'ajouter des informations, de compléter des points qui ne sont pas complets. Et les groupes devraient le faire sur leur demande [Inaudible] mais les groupes de travail peuvent également avoir leur propre calendrier comme est le cas de ce groupe de travail sur la responsabilité. Donc on devrait également tenir compte de ce point-là.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Je voulais expliquer juste où on n'en est parce que il ne nous reste que cinq minutes. Ici on a eu une proposition pour modifier des superpositions au [Inaudible], c'est une s'il a proposé sur le chat et maintenant on a Manal qui lève la main.

MANAL ISMAÏL :

Merci, Patrik et Alissa.

J'avais une suggestion sur le premier paragraphe de ce point 2 qui dit « d'après la charte de l'ICG ». Je pense qu'on devrait plutôt dire, suivant la charte de l'ICG. Son rôle est de réunir une seule proposition de transition entre les propositions de la communauté, pas sa propre proposition. Donc c'est une question de spécificité ici. Je pense que ce serait plus clair de déclarer quelle est notre rôle d'abord au lieu de commencer par déclarer ce qui n'est pas notre rôle. C'est également un peu déroutant au début de voir [Inaudible] ça ne devient clair qu'au moment où l'on arrive à la fin de la phrase c'est ça que je voulais dire.

Pour ce qui est du point 2a, lorsqu'on parle de la superposition qui pourrait présenter possiblement un conflit, je pense qu'au lieu de dire toutes les superpositions possiblement ont des conflits, on devrait dire toutes les superpositions possiblement en conflit.

Est-ce qu'on s'attend à avoir des superpositions en conflit, c'est ça la question. Peut-être qu'on devrait dire en Anglais « any » au lieu de « all ».

Et j'ai une question sur le point 2b en même temps sur la responsabilité. Est-ce qu'on va revenir en arrière où l'on identifie des lacunes ? Est-ce qu'on va revenir en arrière pour communiquer uniquement avec les communautés opérationnelles pertinentes ? Ou est-ce qu'on va revenir sur le groupe de travail de la responsabilité lui-même ? C'était également une question que j'avais.

C'est tout pour le point 2. Merci.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Élise.

ÉLISE GERICH : Moi aussi j'avais une question sur le point 2b sur la responsabilité. Le texte ici dit « le mécanisme de responsabilité indépendant soutenue ». Est-ce qu'on présuppose ici un résultat déterminé du processus de la responsabilité ? On parle ici de mécanismes de responsabilité qui pourrait inclure la partie de la superposition, qui pourrait ne pas être des mécanismes de responsabilité indépendants. C'est ça qui me gêne un peu, ce mot « indépendant ».

PATRIK FÄLTSTRÖM : Personne d'autre ne lève la main. Milton Mueller dit également que interdépendance et/ou conflit semble être des mots plus clairs que superpositions, comme James tout à l'heure. Alissa.

ALISSA COOPER : J'essaierai de répondre rapidement. Et puis j'essaierai de conclure et trouver quelles seront les prochaines étapes.

D'avoir pour la question de Manal, j'ai ajouté les propositions qu'elle a faites à mesure qu'elle parlait. On reviendra sur la responsabilité plus tard. Mais pour ce qui est des superpositions, ce sont des mots de l'appel à proposition ; je pense que c'était le titre d'un point de notre appel à proposition. Superpositions. Et je pense qu'il est important que l'on maintienne c'est même terme lorsqu'on dit qu'est-ce qu'on va

évaluer, on doit parler dans les mêmes termes qu'on a utilisés dans notre appel à proposition.

Donc je pense que si les gens voient qu'on essaie de réutiliser les mêmes mots, ça va être préférable, au moins à mon avis pour que la communauté comprenne connaissait pas d'évaluer quelque chose de différent de ce qu'on avait demandé dans notre appel à proposition. Voilà pourquoi on a inclus ce mot, superpositions, « overlap ».

Maintenant, pour ce qui est de la question de la responsabilité, ce texte a inclus des mécanismes de responsabilité indépendants correctement soutenus. C'est quelque chose qu'on a extrait de notre charte. Je comprends que pouvons peut-être cela peut être un peu ambigu, parce qu'on n'établit pas qui est indépendant de quoi. Dans l'interprétation de ce mot, peut-être qu'il y a un mécanisme [inaudible] fonctions qui ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, donc voilà une interprétation que l'on peut faire de ce texte.

Je ne suis pas exactement sûr de ce qu'on devrait faire ici. C'est ce qu'on a accepté dans notre charte [Inaudible] de nos engagements. Pour Élise et Manal, je ne pourrai donc pas répondre. Si quelqu'un d'autre veut répondre, je vous donnerai la parole.

Pour les questions générales sur les mécanismes de responsabilité, le groupe de travail intercommunautaire IANA, le CWG IANA commence à préparer son travail en fonction des demandes qu'on a fait. Et on espère qu'ils présentent des propositions à peu près autour de la date de conclusion de cette période qu'on a établie. Leur travail possiblement pourrait être composé du travail d'autres organes indépendants externes.

Il est certainement possible que la communauté des noms travaille sur le groupe intercommunautaire sur la responsabilité pour nous dire en fait ce que dit le CWG de la responsabilité. Tant que la communauté des personnes à développer une proposition qu'ils aiment bien, on ne devrait pas essayer de prendre leurs propres décisions.

On a identifié des agents de liaison au groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, Keith Drazek et Kavouss. Et nous agent de liaison vont nous informer du progrès du travail. Mais je pense qu'on devrait essayer de tenir un point de contact avec ce groupe de travail intercommunautaire sur ce que l'on reçoit, sur ce qui est inclus dans les propositions, pour voir si c'est suffisant pas, si c'est approprié ou pas.

Et cela revient également à votre question Manal. Cette communauté devrait être notre point de contact. Il est clair qu'ils ont un rapport avec le CWG de la responsabilité avec la communauté des noms aussi.

On est un peu en retard mais on va prendre deux minutes plus pour voir s'il y a d'autres remarques à faire, et puis on conclura.

PATRIK FÄLTSTRÖM :

Oui, Alissa. Tout le monde dit qu'ils ont compris ce qu'Élise disait, mais qu'ils n'aiment pas très bien ce texte dans la charte non plus. Je dois partir moi-même, donc je vais devoir vous donner la parole pour que vous vous occupiez de la queue.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik. Je ne partage plus mon écran. Je voudrais Jari dans la queue.

JARI ARKKO : Pardon. Je ne savais pas que j'avais levé la main.

ALISSA COOPER : Bien. Alors on a Manal.

MANAL ISMAÏL : Merci, Alissa. J'ai une petite précision sur la partie c. Je vais lire la phrase moi-même puisqu'on a plus l'écran partagé sur Adobe Connect. « L'ICG va coordonner avec les communautés opérationnelles pour avoir leur propre traitement des commentaires publics au sein de leurs composantes avant de les inclure dans leurs propres propositions. » Et je ne sais pas très bien ce que l'on voulait dire par les traiter au sein de leurs propres composantes.

J'ai déjà envoyé cette question par courrier électronique également, donc si vous voulez qu'on en discute cela en ligne, ce serait très bien pour moi.

ALISSA COOPER : Oui. C'est ce qu'on va faire. Tout à fait. Donc je sais qu'on est en retard et que tout le monde veut partir. On a beaucoup avancé aujourd'hui, en fait, et il ne reste qu'un commentaire ou de sur les autres points de notre document mais je pense qu'on pourrait discuter de cela sur notre liste de diffusion.

Donc comme j'ai dit, j'ai ajouté les modifications de l'appel d'aujourd'hui et je vais ajouter celles qui n'y sont pas. Si vous avez d'autres remarques à faire que vous n'avez pu faire lors de notre appel, faites-le dans la mesure du possible aujourd'hui s'il vous plaît pour qu'on conclue notre travail sur ce document et qu'il soit publié dans quelques jours si possibles.

Merci beaucoup, tout le monde. Nous allons également continuer notre discussion sur la liste de diffusion. Patrik continuera à demander des contributions pour les appels ; il va faire des sondages pour voir à quelle heure tout le monde peut assister. J'espère qu'on aura une version raccourcie le 15 janvier pour avoir un appel de plus avant la période de présentation des propositions.

Alors merci tout le monde. Merci de nous avoir rejoints.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]